

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 8 septembre 2022
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Nicolas Jacquier

Excusés : Christine Petitjean, Alexandre Adam (pouvoir à Richard Brusa), Delphine Vuillermoz (pouvoir à Stéphane Lamberger), Caroline Médigue, Maxime Mathis, Chantal Perreaut.

1. Validation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2022

Lecture du PV par Stéphane LAMBERGER, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : la réalisation de travaux sur les réseaux situés impasse des Carmes et le bail de la nouvelle Gendarmerie.

2. Compte-rendu des commissions communales

- Commission Travaux

Richard BRUSA indique qu'une réunion s'est tenue le matin même. A partir du 19 septembre, l'entreprise Bonnefoy vient procéder aux travaux des bordures sur le parking de la place du Colombier, ainsi que des emplacements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les bétons seront repris la dernière semaine de septembre afin de supprimer les fissures ; rue de la Demi-Lune, route de Lons et aux abords de la fontaine du Colombier. Il restera ensuite à effectuer l'agencement à proximité du nouveau transformateur, les pelouses place du Château et finaliser le dévers square Simonin.

- Journée du commerce de proximité

Valérie FAIVRE rappelle la journée du commerce de proximité qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain, en partenariat avec l'office de commerce. Des animations seront proposées : coiffures sur l'espace public, jeux, goûter pour les enfants,... Le thème étant les fleurs, les enfants se verront proposer un jeu sur ce thème avec des lots à la clé. Un pot sera offert pour tous les artisans, commerçants, élus, à partir de 18h30. En fin de journée, les restaurateurs de Bletterans proposeront un apéritif dînatoire et un concert.

- Semaine du goût

Dominique MEAN indique que les restaurateurs ont répondu favorablement pour la semaine du goût qui débutera le 10 octobre : la Mairie participera à hauteur de 5 euros par bon-repas (« Blett'gourmands ») sur une durée de deux semaines. La Cloche, le Jura et le Bistrot de la gare proposeront également des cours de cuisine.

- Commission des bois

Richard BRUSA indique que la commission des bois s'est réunie et a validé les plantations. Onze hectares seront plantés dans la forêt communale, entre Larnaud et Bletterans, pour un coût de 5000 euros l'hectare, subventionnés à 80 %. Des robiniers (faux acacias) seront notamment plantés, des chênes pubescents, des chênes sessiles, des tilleuls, des noyers, des érables et des châtaigniers.

3. Compte-rendu des commission intercommunales

- Commission Aménagement du territoire

La Commission s'est réunie le 30 août 2022 et a présenté le fonctionnement du SPANC et de l'EPAGE.

4. Mise en place d'un système de vidéo protection urbaine

Monsieur le Maire rappelle les nombreux échanges à ce sujet. La réunion de la commission a mis en évidence d'importants écarts entre les offres. Nous nous sommes rapprochés des collectivités ayant fait appel à ces systèmes, celles-ci faisant apparaître qu'il est très difficile au niveau local de comparer les propositions techniques de chaque fournisseur en connaissance de cause. Ces collectivités ont fait appel à une assistance à maîtrise d'œuvre (AMO). Nous avons contacté ce bureau en lui demandant de nous faire une offre d'AMO pour nous accompagner dans le choix des prestataires. Chaque jour qui passe met en évidence la nécessité de recourir à un système de vidéoprotection.

5 – Débat sur la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2022

Claude PIERREL rend compte de la réunion de la CLECT, le 16 juin à Commenailles.

Trois points étaient à l'ordre du jour :

- la révision de la liste des équipements sportifs transférés à la CCBHS, pour Bletterans, la rétrocession de la salle du Seillon à la Commune
- le transfert du financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et l'instauration d'une clause de revoyure en cas de modification substantielle des critères de calcul de la cotisation pour le territoire.
- l'intégration de nouvelles voies au patrimoine routier communautaire, sans conséquence à ce jour pour Bletterans.

Il s'est exprimé favorablement sur l'ensemble des points présentés.

Le Président de la CCBHS a invité les conseils municipaux à débattre en leur sein de ces orientations, en particulier du financement du SDIS et de l'instauration d'une clause de revoyure en cas de modification substantielle des critères de calcul de la cotisation pour le territoire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SOUTIENT la poursuite du financement du SDIS par la CCBHS et l'instauration d'une clause de revoyure en cas de modification substantielle des critères de calcul de la cotisation pour le territoire.

6. Evolution du tableau des emplois et détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire donne la parole à Claude PIERREL pour présenter l'évolution du tableau des emplois :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
	C	2	35 heures
Adjoint adm ppal 1 ^{ère} cl	C	1	20 heures
Adjoint adm ppal 1 ^{ère} cl			
FILIÈRE TECHNIQUE	B	1	35 heures
	C	1	35 heures
Technicien ppal 1 ^{ère} cl	C	2	35 heures
Adj techn ppal 1 ^{ère} cl	C	1	15 heures
Adj techn ppal 2 ^{ème} cl	C	1	35 heures
Adj techn ppal 2 ^{ème} cl	C	1	35 heures

Agt maîtrise ppal Agt maîtrise FILIÈRE ANIMATION Adj animation ppal 2 ^e cl	C	2	35 heures
---	---	---	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Situation budgétaire au 30 juin 2022

Richard BRUSA présente schématiquement la situation financière de la commune au 30 juin 2022 par vidéo-projection, où il ressort des points à la fois positifs et négatifs, dûment commentés.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission travaille à la recherche d'économies dans toutes nos activités où l'on peut avoir des actions avec un effet de levier significatif qui pourraient être engagées rapidement.

Jérôme LAMONICA ajoute que le fait d'avoir récupéré les appartements du CCAS nous oblige à avoir des logements offrant de bonnes conditions aux locataires, notamment au niveau énergétique. Par ailleurs, revenant sur les conséquences de l'incendie, il s'interroge sur la vacance de plusieurs logements de la résidence « les Pervenches ».

A ce sujet, Claude PIERREL fait part de la nécessité de procéder aux diagnostics obligatoires des logements et notamment concernant les performances énergétiques.

Il ajoute que PROXISERVE qui gère les compteurs, nous indique que 20 000 euros seront à refacturer de janvier à juin, compte-tenu de l'augmentation de l'énergie.

Monsieur le Maire propose de créer cette commission « transition énergétique », en s'appuyant sur les commissions des finances et des bâtiments, en conviant tous les élus qui souhaitent participer.

8. Taxe d'aménagement 2022

Monsieur le maire informe le conseil que la commune peut fixer des taux différents compris entre 1 % et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de son territoire, le périmètre des secteurs devant être défini sur un document graphique joint à la délibération.

Claude PIERREL indique que cette taxe était acquittée précédemment auprès de la DDT, elle est à présent recouvrée par la DGFIP. La période de recouvrement de la taxe change également (1^{er} juillet au lieu du 1^{er} octobre) et sera dorénavant votée.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à 2,25 %.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
APPROUVE cette proposition.

9. Souscription d'un prêt-relais

Monsieur le Maire sort et laisse Claude PIERREL présenter ce point.

Claude PIERREL indique que ce prêt permet d'attendre les subventions afin de pouvoir payer les reliquats des travaux aux entreprises dans les meilleurs délais. Ce prêt pourra être remboursé au fil de l'eau. Le taux d'intérêt est de 0,853 % (variable), les frais de dossier de 900 euros. Sa durée est de 24 mois mais l'objectif est de le rembourser avant le 31 décembre 2022, dès que les subventions auront été

perçues.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
APPROUVE cette proposition.**

10. Acquisition de terrains

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une proposition de vente

- de Madame Jeannine VIRET – 31 rue Louis XIV le Grand 39140 BLETTERANS, pour la parcelle : AD 27 au lieu-dit « à la Brèche » d'une superficie de 997 m²

- de Madame Henriette PARRIAUX – 10 rue des Granges 39140 BLETTERANS, pour la parcelle : AD 28 au lieu-dit « à la Brèche » d'une superficie de 1176 m²

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces parcelles pour la commune au lieu-dit « à la Brèche » dans le cadre de l'aménagement des berges de la Seille,

**le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix,**

**PROPOSE l'acquisition de la parcelle AD 27 à Madame Jeannine VIRET pour un prix de un euro et cinquante centimes (1,50 €) le mètre carré, soit un total estimé à mille cinq cent euros (1 500 €),
PROPOSE l'acquisition de la parcelle AD 28 à Madame Henriette PARRIAUX pour un prix de un euro et cinquante centimes (1,50 €) le mètre carré, soit un total estimé à mille sept cent soixante quatre euros (1 764 €),**

Monsieur le Maire tient également à faire un point sur la situation des terrains aux Toupes.

Il informe le conseil municipal que l'agriculteur, M. CHATOT, est tout à fait d'accord pour libérer les terrains. Il percevra une indemnité d'éviction et une indemnité pour ses pertes de cultures suite aux études de sol. L'éviction aura lieu d'ici à la fin de cette année. Il pourrait prévoir une récolte de blé avant juillet 2023, puisque les travaux ne commenceront pas avant, sous réserve d'autres contraintes, encore en suspens. Monsieur le Maire écrira un courrier à la SAFER pour solliciter de leur bienveillance afin que cette perte de 5 hectares puisse être compensée.

Les entretiens avec des promoteurs se poursuivent et confirment que le projet d'EcoQuartier est pertinent. Le 21 septembre, un nouveau Comité de pilotage Toupes se réunira.

11. Demande de renouvellement de garantie d'emprunt - La Maison Pour Tous

La collectivité a reçu une information de la « Maison pour Tous » afin de délibérer sur une modification du taux du prêt n°5007669 qui passe de 1,10 % à 1,04 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2022. A titre indicatif, l'engagement de la collectivité passe de 852 000 euros à 705 000 euros.

Il propose donc au conseil municipal d'accepter le réaménagement de la garantie en la réitérant.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
APPROUVE cette proposition.**

12, Passage des Carmes

La Commune va prochainement engager des travaux de voirie sur le passage des Carmes à Bletterans. L'objet majeur des travaux est la requalification des surfaces, en pavés. Une entreprise a ainsi été retenue. La Municipalité souhaite pouvoir traiter les réseaux et notamment disposer d'une « extension » de réseaux pour desservir deux bâtiments communaux, aujourd'hui non desservis, dans l'optique de

futures réhabilitations (pigeonnier,...).

Les réseaux concernés sont notamment l'eau potable, les eaux pluviales, les eaux usées, l'électricité, les télécoms, dont la fibre.

L'entreprise retenue devra effectuer impérativement les travaux de voirie pendant le retrait des anciens pavés de l'impasse.

Les travaux sur les deux entités (« studio » et logement pigeonnier) se tiendront à moyen/long terme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE l'opération susvisée ;

APPROUVE le plan de financement et les modalités financières exposées.

13 Bail Gendarmerie

Monsieur le Maire présente le nouveau bail de la Gendarmerie.

Conformément à la réglementation, celui-ci pourra être révisé tous les 3 ans pour l'ancienne gendarmerie (appartement et brigade), en revanche, la partie du bail des nouveaux logements ne pourra être révisé avant 9 ans.

Monsieur le Maire rappelle que cet investissement sera globalement positif pour les finances communales. Le loyer des nouveaux logements couvre à 100 % les intérêts du prêt souscrit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE cette proposition.

13, Questions diverse

- Richard BRUSA demande où en est la cession du Marché aux veaux. Nous attendons le dépôt du permis par l'architecte. Le projet est toujours d'actualité.

- Tantely BRUN fait part d'une recherche de terrain pour une auto-école qui recherche un plateau pour le permis moto. La demande sera examinée en commission finances.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 6 octobre à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,	Alexandre Adam,	Christine Petitjean,
Richard Brusa,	Maxime Mathis,	Valérie Faivre,
Tantely Brun,	Jean Camus,	Delphine Vuillermoz,
Dominique Méan,	Caroline Médigue,	Jérôme Lamonica,

--	--	--